

GROUPE 4

UNE TECHNOLOGIE À FORT POTENTIEL

Les participants de l'atelier sur le potentiel de la technologie dans la protection et la promotion des droits de la personne reconnaissent les opportunités de la technologie et d'Internet à transformer l'environnement global des droits de la personne. Ils ont cependant signalé que cette même technologie peut, paradoxalement, servir d'outil pernicieux permettant de violer les droits de la personne lorsqu'utilisée contre le droit à la liberté d'expression et contre le droit à la vie privée. Les participants ont donc fait valoir la nécessité, pour les défenseurs des droits de la personne, d'être adéquatement informés sur le potentiel et sur les risques qu'amène l'utilisation de ces nouvelles technologies. De cette façon, ceci leur permet de maximiser l'appui pour l'implantation des droits de la personne et de minimiser les risques associés au déploiement de la technologie.

Les participants ont souligné leurs préoccupations et leur opposition face à la tendance des gouvernements à vouloir contrôler certaines caractéristiques de ces technologies. Ces technologies représentent des outils très utiles pour la promotion des droits de la personne. Les participants s'inquiètent particulièrement du désir de plusieurs gouvernements de vouloir contrôler tant le contenu de l'information diffusée sur Internet que les logiciels permettant d'assurer l'anonymat des échanges (niveau d'encodage).

Les participants ont souligné le fait que si les gouvernements des démocraties occidentales se montrent souvent coupables de violations des droits de la personne, tout particulièrement concernant le droit à la vie privée et à la liberté d'expression, alors les gouvernements des pays moins démocratiques saisiront toute limite à la liberté des échanges (*enfringment on the principle of freedom of expression*) sur l'Internet comme excuse pour sévèrement contrôler l'utilisation qu'en font les citoyens. Dans cette perspective, la notion «d'équilibrage» (*balancing*) entre divers intérêts pourrait mener rapidement à des résultats néfastes. Un participant proposait que la régulation d'Internet devrait prendre comme modèle le libre développement des réseaux sur Internet qui permet le développement d'une «écologie d'arbitrage» sans l'imposition de lois nationales ou internationales.